



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
9 juillet 2020
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020
31 août-4 septembre 2020, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Turquie
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Turquie (2021-2025)	11



I. Rôle du PNUD au regard du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La Turquie est un pays à revenu intermédiaire supérieur qui s'affirme de plus en plus comme un acteur incontournable sur la scène internationale. Grâce aux avancées économiques et sociales remarquables qu'elle a enregistrées depuis le début des années 2000, elle est aujourd'hui la dix-neuvième économie mondiale. La Turquie occupe la 59^e place sur 189 au classement des pays selon l'indice de développement humain (IDH). Son IDH s'établit à l'heure actuelle à 0.806, contre 0.579 en 1990. Au cours des vingt dernières années, le pays a fait des progrès marqués au regard de la plupart de ses indicateurs de développement. L'espérance de vie à la naissance a ainsi augmenté de 13,2 ans, la durée moyenne de scolarisation, de 3,1 ans et la durée attendue de scolarisation, de 7,5 ans. Sur cette même période, le revenu national brut par habitant a bondi de 122,1 %. Cela étant, une fois ajusté pour tenir compte des inégalités, l'IDH du pays tombe à 0,675 (soit une correction négative de 16,2 %). Avec un score de 0.641, la Turquie se trouve à la 64^e place sur 189 au classement des pays selon l'indice d'inégalité de genre. Les difficultés liées à la sécurité le long de sa frontière avec la Syrie ont eu de profondes incidences sur ses affaires intérieures et extérieures. La Turquie est le pays qui accueille le plus de réfugiés¹ au monde : plus de 4 millions de personnes déplacées, dont 3,58 millions de Syriennes et Syriens sous protection temporaire se trouvent actuellement sur son sol. Le passage d'un système parlementaire à un régime présidentiel, en 2018, a entraîné une transformation de l'administration et des politiques publiques.

2. Le Gouvernement a pour ambition de faire en sorte qu'à l'horizon 2023, la Turquie soit plus forte et plus prospère, qu'elle produise davantage de biens et services à valeur ajoutée et que la richesse y soit mieux répartie. Les politiques turques de développement sont encadrées par le onzième plan national de développement, dont l'objectif à long terme consiste à faire de la Turquie un pays à revenu élevé présentant un excellent indice de développement humain. Ce plan articulé autour de cinq axes² définit un nouveau modèle économique centré sur la protection d'une industrie compétitive à forte valeur ajoutée qui stimulera la croissance du produit intérieur brut. Il y est souligné que tous les documents d'orientation relatifs aux politiques sectorielles et thématiques seront reliés aux objectifs de développement durable, sur la base des priorités définies au niveau national. Le deuxième examen national volontaire du pays met fortement l'accent sur les objectifs n^{os} 4, 8, 9, 13, 16 et 17³, qui portent sur le renforcement des infrastructures physiques et humaines et le développement de la superstructure juridique et institutionnelle. L'énergie propre est également un domaine stratégique pour la Turquie, compte tenu de la dépendance de celle-ci aux ressources énergétiques extérieures et de sa politique de sécurité de l'approvisionnement en énergie⁴.

¹ Dans le présent document, le terme « réfugié » s'entend des personnes qui ont demandé une protection internationale ou qui bénéficient d'une protection internationale (réfugiés, réfugiés conditionnels et bénéficiaires de la protection subsidiaire) ou d'une protection temporaire, telles que visées par la loi relative aux étrangers et à la protection internationale (2013).

² Une économie stable et forte ; production et productivité compétitives ; des ressources humaines qualifiées et une société forte ; villes vivables, environnement durable ; état de droit, démocratisation et bonne gouvernance.

³ Objectif 4 : Éducation de qualité ; objectif 8 : Travail décent et croissance économique ; objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure ; objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces ; objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

⁴ Gouvernement turc, deuxième examen national volontaire de la Turquie (2019), *Sustainable Development Goals: Strong Ground for Common Goals*, p.12.

3. Établi en tenant compte du plan national de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025 recouvre quatre domaines d'action prioritaire⁵ à l'appui des priorités nationales de développement et des efforts faits pour atteindre les objectifs de développement durable, conformément aux normes et aux règles internationales en vigueur et dans le souci de ne laisser personne de côté. Les interventions spécialisées proposées par le PNUD dans ces quatre domaines sont profondément ancrées dans la théorie du changement définie dans le Plan-cadre de coopération et étayées par la vaste expérience dont dispose le Programme en matière de gestion du changement dans les trois volets complémentaires du développement que sont l'élaboration de politiques, l'évolution des institutions et l'innovation au service de l'application de modèles expérimentaux. Le PNUD mettra à disposition ses modèles de développement socioéconomique local éprouvés, modulables et fortement axés sur les questions environnementales et s'appuiera sur les partenariats solides qu'il a établis aux niveaux local, régional et national pour offrir un tremplin à des solutions innovantes. Grâce au triple partenariat qu'il a noué avec les pouvoirs publics⁶, le PNUD peut plus facilement exécuter les activités visant à soutenir les pays les moins avancés prévues dans le Plan-cadre de coopération.

4. Dans l'exercice de ses fonctions d'intégration des objectifs de développement durable et en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD offrira au Gouvernement un appui politique intégré ayant trait aux objectifs, notamment en ce qui concerne les plans de création d'un mécanisme national de coordination consacré à la question⁷. Il renforcera également les moyens mis au service de la réalisation des objectifs et mesurera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Décennie d'action.

5. Dans le cadre de la réponse apportée à la crise syrienne par l'ensemble des entités chargées de l'action humanitaire et du développement, le PNUD s'est trouvé en position de moteur de l'action du système des Nations Unies en faveur de la résilience, compte tenu de son expérience sans égale de l'exécution de programmes et des fonctions de supervision et de coordination stratégique qu'il assume conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avec lequel il codirige le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience. La portée des interventions au niveau régional a été progressivement élargie depuis le lancement du Plan régional, en 2015, et les activités prévues au titre du volet de renforcement de la résilience suscitent tout particulièrement l'intérêt en 2020. Donnant suite aux priorités définies par les autorités turques en matière de développement et d'action humanitaire, le Plan régional restera une plateforme d'importance en faveur de l'innovation et des partenariats et de l'exécution du cadre d'action global pour les réfugiés, du pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le PNUD a été un acteur clé de la mise en œuvre de ces instruments en Turquie.

6. Le PNUD est particulièrement bien placé pour favoriser le resserrement des liens entre le système des Nations Unies et le secteur privé turc, puisqu'il offre un

⁵ Développement social inclusif et équitable ; production et productivité compétitives et travail décent pour toutes et tous ; changements climatiques, environnement durable, villes vivables ; bonne gouvernance et qualité des services judiciaires.

⁶ Bureau de pays du PNUD, centre régional d'Istanbul et Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement.

⁷ Le onzième plan national de développement prévoit la création d'un Comité national de coordination du développement durable qui coordonnera les efforts déployés, à tous les niveaux, en vue de réaliser les objectifs de développement durable.

appui technique au Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement en vue d'accélérer la réalisation du programme de développement durable. Le financement du développement durable sera au cœur des efforts déployés par le Programme dans l'optique d'élargir et de consolider les partenariats avec le secteur privé. En coordination avec le Gouvernement, le PNUD sollicitera davantage le secteur privé par l'intermédiaire d'une plateforme nationale et des mécanismes de financement novateurs seront lancés, notamment dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. Le PNUD s'emploiera à accélérer la mobilisation du secteur privé à l'appui de l'entreprise inclusive, de modes de financement novateurs et de la promotion du développement durable et à en maximiser l'impact. La plateforme Business for Goals⁸ et l'initiative Connecting Business⁹ seront à cet égard des atouts précieux. En exploitant les travaux de son laboratoire d'accélération, le PNUD donnera une place à l'innovation et aux modèles expérimentaux dans tous les aspects du programme de pays, dans le cadre de partenariats et par le recours à des outils novateurs reposant sur l'intelligence collective, la production participative, les sciences comportementales, la coconception et la gouvernance numérique.

7. Les conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) risquent de peser très lourdement sur certains groupes, tout particulièrement les personnes âgées, les jeunes, les femmes et les réfugiés syriens. D'autres fragilités sont apparues pour d'autres groupes socioéconomiques potentiellement exposés à une perte de revenus ou d'accès à l'aide sociale. Conscient des effets que cette situation pourrait avoir sur le programme de pays pour la période 2021-2025 et toujours dans l'exercice de son rôle d'intégration, le PNUD assurera la direction technique de l'action menée par le système des Nations Unies en vue de riposter aux conséquences socioéconomiques de la pandémie à moyen et long terme, l'objectif étant d'empêcher tout ralentissement des progrès faits vers la réalisation des objectifs de développement durable en tirant parti d'un faisceau de compétences mondiales et régionales et de l'expertise de l'équipe de pays des Nations Unies. La collaboration solide entre le PNUD et le secteur privé sera un canal essentiel de l'appui offert aux petites et moyennes entreprises (PME), qui doit les aider à affronter la crise et empêcher qu'elles disparaissent, ce qui compromettrait gravement la reprise économique après la pandémie. Le PNUD mettra ses compétences en matière de numérique au service de la lutte contre la COVID-19 et du relèvement en appuyant des mesures visant à répondre aux besoins des groupes les plus défavorisés et, plus largement, à promouvoir la transformation numérique. Il œuvrera en faveur de l'assistance sociale rapide, de la sensibilisation et du développement des capacités et aidera le pays à exploiter la technologie financière.

8. Selon les résultats de l'évaluation indépendante du programme de pays pour la période 2016-2020¹⁰, l'action menée par le PNUD dans les domaines de la compétitivité axée sur la productivité et de l'utilisation des technologies au service de la transformation industrielle a abouti à la mise en place, à l'échelle sectorielle et régionale, de solutions au long cours qui ont généré des revenus et créé des emplois. Compte tenu des points forts recensés dans l'évaluation indépendante et des autres enseignements tirés de l'exercice, le PNUD considère que c'est par des mesures économiques et environnementales durables et tenant compte des risques, par des systèmes de gouvernance efficaces et modernes et par des réponses viables à long terme à la question des personnes déplacées que la Turquie parviendra à installer une croissance équitable et durable. Dans le cadre du programme de pays, il aura l'occasion d'œuvrer en faveur des axes de développement relevant de son champ

⁸ <https://www.business4goals.org/>.

⁹ <https://www.connectingbusiness.org/turkey>.

¹⁰ <https://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/12289>.

d'action et tirera parti de vastes ensembles de données et des possibilités offertes par la numérisation, l'exploration profonde et les modèles d'expérimentation afin de concevoir des solutions innovantes et inclusives applicables aux problèmes de développement.

II. Priorités du programme et partenariats

9. Le programme de pays a été conçu en consultation avec les parties prenantes clés, notamment les secteurs public et privé, la société civile, les autorités locales et les populations défavorisées. Dans le souci de ne laisser personne de côté, priorité sera donnée aux personnes qui présentent des besoins particuliers, dont les personnes défavorisées, les migrants, les femmes, les jeunes, les personnes sans emploi, les personnes handicapées et celles et ceux qui sont les plus touchés par les changements et catastrophes climatiques. Le PNUD axera ses travaux sur les partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile et sur l'action par l'intermédiaire de plateformes associant toutes les parties. La communication relative aux activités de développement accélérera la recherche de solutions, l'établissement de partenariats et la mobilisation de ressources pour des interventions dans les domaines d'activité définis. Afin de renforcer son intelligence collective, le PNUD explorera des modèles de partenariats innovants et axés sur la pensée stratégique avec des groupes de réflexion. Les partenariats conclus avec les institutions financières internationales concernant par exemple le financement des objectifs de développement durable, du développement rural et du développement industriel vert seront renforcés.

10. Dans les cinq prochaines années, le pays mettra l'accent sur le renforcement de la compétitivité sur les plans de la production et de la productivité, comme indiqué dans le onzième plan national de développement. Pour contribuer à cet objectif, le programme de pays sera ancré dans une vision d'ensemble pour une croissance équitable, fondée sur les droits humains, inclusive et durable. L'adoption de politiques et de cadres réglementaires favorisant une croissance verte dans des secteurs et des collectivités définis, tout particulièrement dans les grandes villes, fera émerger de nouveaux modèles économiques durables propres à faire émerger des dispositifs de financement novateurs et ciblés qui donneront naissance à des modèles d'activité respectueux de l'environnement et convaincront le secteur privé de se mobiliser. Les innovations et possibilités techniques offertes par la quatrième révolution industrielle dans différents secteurs clés et grands segments de population stimuleront également ces dynamiques. L'accent sera mis sur les mesures visant à réduire la pauvreté et les inégalités, à rationaliser l'utilisation durable des ressources naturelles et à atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter. La priorité sera accordée au transfert de technologies et de pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la sylviculture, des zones protégées, de l'eau et du développement des infrastructures de base. Pour ce faire, il faudra pouvoir compter sur des systèmes de gouvernance robustes puisant leur force dans l'intégrité et la haute qualité des services rendus et correspondant au nouveau système de gouvernement.

11. Tirant parti de sa forte présence en Turquie, le PNUD continuera de veiller à ce que le programme de pays serve la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en facilitant la mise en commun de différents outils et pratiques ayant trait notamment à la gouvernance en ligne, aux solutions numériques, aux partenariats avec le secteur privé et au développement fondé sur la résilience. Compte tenu du rôle particulièrement actif que joue la Turquie dans le débat et l'élaboration de politiques à l'échelle mondiale concernant l'action pour les réfugiés et les questions migratoires,

le Programme continuera également de diffuser les bonnes pratiques à cet égard et de les mettre en valeur.

Des mesures économiques et environnementales durables et tenant compte des risques

12. Le PNUD soutiendra les initiatives inclusives et durables de développement économique au niveau local qui investissent dans la création et l'utilisation de technologies indispensables pour renforcer la productivité et améliorer la compétitivité de l'économie turque. Ce sera là un aspect essentiel de la riposte aux éventuels impacts économiques de la COVID-19. Conscient des effets de pandémie sur le secteur du tourisme, le Programme continuera de jouer un rôle catalyseur à l'appui de la promotion de modèles innovants de tourisme local et durable et de la formulation de stratégies adaptées aux spécificités locales, en jouant sur diverses modalités d'investissement et de financement pour attirer les capitaux et des partenaires présentant le profil requis. L'innovation sera favorisée grâce à des zones industrielles organisées et à des centres d'innovation qui encourageront le recours à des méthodes telles que la production à flux tendus et la numérisation et favoriseront l'innovation verte, par exemple dans les domaines du zéro déchets, de l'économie circulaire, de l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie renouvelable. Le PNUD aura recours à des mécanismes de financement novateurs, y compris à l'investissement à impact et à des dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat.

13. Le PNUD utilisera les trois leviers grâce auxquels il peut agir le plus efficacement, à savoir l'acquisition de compétences, la cohésion sociale et la conception et l'application de politiques sociales inclusives, notamment relatives aux services de protection sociale, dans l'optique de répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées et des personnes âgées, de remédier aux problèmes du chômage des jeunes et du travail non rémunéré des femmes et ainsi, de garantir l'autonomisation économique et sociale des membres des groupes défavorisés. La transformation numérique et le perfectionnement des compétences numériques des jeunes seront des piliers de l'action menée par le PNUD en faveur de la productivité et de la compétitivité du pays. En parallèle des activités visant à promouvoir des modèles de transformation économique, une attention prioritaire sera accordée au développement social inclusif des zones rurales pauvres. Les personnes issues de groupes défavorisés recevront des actifs financiers ou non financiers grâce auxquels elles pourront renforcer leurs moyens de subsistance et participer à l'économie.

14. Le PNUD s'emploiera à renforcer la résilience du pays face aux changements climatiques au moyen d'outils financiers et de solutions expérimentales en matière d'action climatique portant à la fois sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, l'objectif étant d'améliorer le dispositif de réponse aux chocs systémiques et aux catastrophes naturelles au niveau sectoriel et à l'échelle des collectivités. Les autorités turques compétentes seront chargées de suivre la situation et des mécanismes de gouvernance seront mis en place aux fins de la bonne gestion des effets des changements climatiques et des conséquences des catastrophes naturelles. Le PNUD se concentrera sur la gestion des risques et des catastrophes et collaborera avec les villes, le secteur privé et la société civile pour limiter les effets des catastrophes et favoriser la relance économique. La gestion des ressources naturelles et de la biodiversité sera renforcée grâce à des politiques améliorées et à la mise à disposition de capacités institutionnelles et financières supplémentaires à l'appui de l'environnement durable. Par l'intermédiaire de cadres de financement viables faisant intervenir tous les acteurs du pays, en particulier le secteur privé, le Programme s'attachera à promouvoir des solutions économes en énergie et fondées sur l'énergie renouvelable, par exemple celles qu'offrent les sociétés de services énergétiques et l'investissement participatif.

15. Le programme de pays mettra tout particulièrement l'accent sur la gestion des déchets. Les déchets industriels et chimiques qui contaminent certains sites seront gérés selon des méthodes écologiquement rationnelles. Pour ce qui est des déchets des particuliers, on s'emploiera à faire évoluer les préférences des consommateurs et à faire adopter le modèle de l'économie circulaire à l'échelle de toute la société, notamment par des mesures favorisant le recyclage et par d'autres interventions menées dans le cadre de la politique Zéro déchets du Gouvernement. Les partenariats noués dans ce domaine avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel seront renforcés.

Des réponses durables à la question des personnes déplacées

16. De par son ancrage local, le PNUD est, de tous les partenaires du Plan régional pour les réfugiés et la résilience, celui qui est le mieux placé pour apporter des réponses aux difficultés que soulève l'inclusion socioéconomique des réfugiés. Il continuera à favoriser le renforcement des compétences linguistiques des Syriennes et des Syriens présents sur le territoire turc par l'intermédiaire de programmes à grande échelle reposant sur un modèle pédagogique hybride novateur et à faciliter l'accès de ces réfugiés au marché du travail formel, conformément aux politiques publiques relatives à l'emploi. Le PNUD jouera encore un rôle moteur pour ce qui est de promouvoir l'accès des PME à la technologie et à l'innovation et celui des jeunes à la formation et à des offres d'emploi. Il s'agira par exemple de faciliter l'accès à l'emploi grâce à des programmes d'appui au techno-entrepreneuriat dans les secteurs de haute technicité à l'intention des jeunes très qualifiés issus de la population syrienne réfugiée ou de la communauté d'accueil et à des programmes de formation professionnelle dans le domaine de l'énergie renouvelable. Le PNUD continuera à mettre en avant le rôle important que jouent les entreprises (aussi bien turques que syriennes) et collaborera étroitement avec les chambres locales du commerce et de l'industrie.

17. En matière de cohésion sociale, l'action du PNUD consistera à consolider l'appui fourni aux collectivités pour qu'elles soient mieux à même d'encourager le dialogue et la participation, l'objectif étant qu'elles trouvent ainsi des solutions concertées à leurs problèmes communs. Le Programme s'attachera à améliorer les conditions de vie des Syriennes et des Syriens et des communautés d'accueil en investissant dans les services publics locaux de base, en particulier dans les zones dans lesquelles la proportion de personnes réfugiées est élevée. La fourniture en temps voulu d'un appui municipal de qualité sera l'un des axes prioritaires des interventions menées par le PNUD pour atténuer les effets des crises au niveau des collectivités. Au-delà des investissements dans les infrastructures essentielles liées aux services de base, le Programme s'emploiera à améliorer la prise de décision stratégique à l'échelle locale, afin de garantir une meilleure qualité de service. L'accès aux services de justice sera encore facilité, ce qui contribuera à renforcer la cohésion entre les communautés. Toutes ces activités serviront directement l'application de la stratégie d'harmonisation définie par le Gouvernement pour la période 2018-2023. Les partenariats noués dans les différents domaines concernés avec les partenaires du Plan régional pour les réfugiés et la résilience et les institutions financières internationales seront renforcés.

Des systèmes de gouvernance modernes et efficaces

18. Le PNUD aidera les institutions¹¹ à s'acquitter des responsabilités que leur confère le droit national dans le respect des principes internationaux applicables. Il contribuera à améliorer l'accès à la justice et l'efficacité et la qualité des services judiciaires en continuant à promouvoir l'assistance juridique, y compris au profit des femmes et des filles qui ont survécu à des violences, des jeunes, des personnes handicapées et des réfugiés. L'action du PNUD dans le domaine de l'accès à la justice favorisera l'application de la politique nationale relative à la réforme du système judiciaire. Le Programme s'emploiera à assurer la pleine application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à aider les entreprises à protéger l'espace civique.

19. La transparence, la responsabilité effective et l'intégrité des organes législatifs, du système judiciaire et d'autres institutions nationales et locales seront renforcées dans le cadre d'un partenariat établi avec le Parlement en vue de renforcer ses capacités législatives. L'action du PNUD en faveur de la transparence dans les hautes sphères du système judiciaire a porté ses fruits et sera élargie à l'échelle nationale. Le Programme maintiendra l'appui qu'il offre de longue date en faveur de la fourniture efficace de services locaux de qualité et d'une gouvernance locale transparente et participative. Il contribuera à l'établissement de partenariats entre les organisations de la société civile et les autorités locales en mettant en avant les avantages mutuels apportés par la coopération, en encourageant un dialogue durable et en renforçant les capacités nécessaires à de telles interactions. Pour ce qui est du volontariat et de la société civile, des efforts seront faits pour améliorer les cadres réglementaires applicables, multiplier les initiatives de volontariat en faveur des jeunes, des personnes handicapées et des personnes âgées et renforcer les partenariats et la coordination entre les secteurs public et privé, les universités et organisations non gouvernementales. Compte tenu de l'importance que revêt la réforme du secteur de la sécurité pour la promotion d'une bonne gouvernance, les capacités et les moyens mis au service de la gestion intégrée des frontières et de la prestation de services de sécurité seront renforcés. L'appui durable prêté par le PNUD en matière de gouvernance électronique sera renforcé, pour des services publics plus cohérents, plus efficaces et plus efficaces.

20. L'autonomisation des femmes et des filles, et notamment la garantie qu'elles puissent bénéficier des mêmes ressources et des mêmes possibilités que les hommes et vivre à l'abri de la violence et de la discrimination, sera un élément transversal du programme de pays. Des initiatives de développement économiques seront conçues dans l'optique d'accroître la présence des femmes sur le marché du travail en faisant tomber les obstacles structurels qu'elles rencontrent dans l'accès à l'éducation et en remédiant au problème des activités de soin non rémunérées. Au rang des priorités figureront également l'accès à des emplois décents, y compris dans les secteurs de la technologie et du numérique, l'appui à l'entrepreneuriat, l'élimination des écarts de rémunération et le renforcement du nombre de femmes occupant des postes à haute responsabilité dans les secteurs public et privé. L'action menée en matière environnementale tiendra compte de l'impact différencié qu'ont les changements climatiques et les catastrophes naturelles sur les hommes et les femmes. Autre point important, les capacités des institutions publiques seront renforcées afin que celles-ci soient mieux à même de lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, de renforcer la collecte et l'utilisation de données et d'améliorer l'accès aux services qu'elles proposent. Dans le cadre de sa coopération avec des groupes de défense des droits des femmes bien établis, le PNUD aura l'occasion de consolider les résultats obtenus dans ces domaines et d'en informer le grand public. L'accent

¹¹ Institution nationale des droits de la personne et de l'égalité, Bureau du Médiateur.

sera mis également sur la participation et l'autonomisation des jeunes hommes et des jeunes femmes. Les partenariats noués dans ces domaines avec l'OIT, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les Volontaires des Nations Unies et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) seront renforcés.

III. Administration du programme et gestion des risques

21. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le [dispositif de contrôle interne](#).

22. Le programme sera exécuté sur le plan national. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités liées à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

23. L'exécution du programme sera coordonnée par la Présidence de la stratégie et du budget, organisme chargé de la coordination de la coopération internationale et du développement durable. Les projets seront mis en œuvre par les institutions nationales et locales, qui seront les premières responsables des résultats. En application de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et dans l'exercice de ses fonctions d'intégration des objectifs de développement durable, le PNUD œuvrera en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies. Il favorisera l'exécution de programmes et interventions conjointes relevant du chapitre commun de son plan stratégique et de ceux du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'ONU-Femmes.

24. L'exécution du programme de pays est sous-tendue par l'hypothèse de la poursuite du processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et du programme de réforme politique. Elle est potentiellement sujette à certains risques, à savoir : a) la crise syrienne prolongée et ses conséquences du point de vue du développement socioéconomique et de la cohésion sociale ; b) la difficulté à mobiliser des ressources au profit d'un pays à revenu intermédiaire supérieur ; c) les effets à long terme des catastrophes, y compris de la COVID-19, sur les moyens de subsistance de la population.

25. Afin d'atténuer et de gérer ces risques, le PNUD : a) continuera de se concentrer sur les grands projets intégrés de transformation, en vue d'en maximiser les effets et l'efficacité ; b) tirera parti de son rôle moteur pour les questions de résilience et s'appuiera sur ses partenaires locaux, en particulier les municipalités, la société civile et les organismes de développement, pour répondre au mieux aux besoins locaux ; c) renforcera sa stratégie de mobilisation des ressources pour diversifier sa base de ressources et de financement en donnant aux partenaires multilatéraux et bilatéraux, au secteur privé et aux institutions financières internationales la possibilité d'apporter leur soutien ; d) incorporera au programme des mesures de renforcement des capacités institutionnelles permettant d'ancrer plus profondément la gouvernance responsable dans le nouveau système de gouvernement ; e) contribuera aux efforts déployés en faveur de la croissance durable en tirant parti de son rôle de chef de file du système des Nations Unies en matière de partenariats avec le secteur privé.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

26. Le PNUD s'emploiera à promouvoir l'application du principe de responsabilité tout au long du cycle de gestion du programme en harmonisant le cadre de suivi et d'évaluation du programme de pays avec ceux du Plan-cadre de coopération et du plan national de développement¹². Par ailleurs, le cadre de résultats et d'allocation des ressources est pleinement aligné sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du Programme pour la période 2018-2021. Le PNUD collaborera avec la Présidence de la stratégie et du budget, organisme public chargé de la coordination, et avec les partenaires de réalisation et les représentants des bénéficiaires afin d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du programme et de favoriser la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience et la prise de décision rapide.

27. Afin d'évaluer la manière dont le programme contribue à faire advenir les transformations attendues, le PNUD renforcera ses capacités internes de collecte, d'analyse et d'utilisation de données ventilées par sexe et par âge. Le programme complètera les outils classiques par des outils novateurs et fera appel à la société civile pour renforcer la collecte et l'analyse des données. Les marqueurs genre du PNUD seront utilisés pour suivre les investissements, améliorer la planification et la prise de décisions et, partant, favoriser l'autonomisation des femmes et des filles.

¹² Conformément aux dispositions de la politique 821.2 du plan national de développement et comme énoncé dans le Plan-cadre de coopération, les données pertinentes pour tous les programmes et projets seront accessibles par l'intermédiaire d'un système informatique qui sera mis en place par la Présidence de la stratégie et du budget.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Turquie (2021-2025)¹³

Priorité ou objectif du pays : axe 3 du 11^e plan national de développement (Des ressources humaines qualifiées et une société forte), objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17

Réalisation 1.3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : À l'horizon 2025, les personnes concernées par la loi relative aux étrangers et à la protection internationale sont accompagnées vers l'autonomie

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)¹⁴</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Nombre de permis de travail délivrés à des personnes étrangères, par type de demande et par sexe</p> <p>Niveau de référence : 115 837 (dont 41 % délivrés à des femmes)</p> <p>Niveau cible : 167 000</p>	<p>Ministère de la famille, du travail et des services sociaux</p>	<p>Produit 1.1 : Les populations déplacées sont équipées des connaissances nécessaires pour participer à la vie socioéconomique de leur communauté d'accueil</p> <p>Indicateur 1.1.1 Nombre de personnes bénéficiant d'un emploi et de moyens d'existence améliorés dans des contextes de crise ou d'après crise, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence : 66 200</p> <p>Niveau cible : 96 500 (dont au moins 30 % de femmes)</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets et rapports à l'intention des donateurs</p> <p>Produit 1.2 : Les activités de mécanismes tenant compte des risques visant à faire émerger un consensus, à améliorer le dialogue social et à promouvoir une société pacifique, juste et inclusive sont appuyées</p> <p>Indicateur 1.2.1 Nombre de personnes bénéficiant d'activités liées à la cohésion sociale, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence : 53 700</p> <p>Niveau cible : 75 900 (dont au moins 50 % de femmes)</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets et rapports à l'intention des donateurs</p>	<p>Agence nationale pour l'emploi (ISKUR)</p> <p>Banques de développement (KfW, Banque mondiale)</p> <p>Société turque du Croissant-Rouge</p> <p>Banque publique turque de développement et d'investissement (ILBANK)</p> <p>Ministère de la jeunesse et des sports</p> <p>Ministère de la famille, du travail et des services sociaux</p> <p>Autorités locales</p> <p>Centres d'enseignement public</p> <p>Chambres de commerce</p>	<p>Ressources ordinaires : 386 000</p> <p>Autres ressources : 16 967 000</p>

¹³ Les consultations avec le Gouvernement turc concernant les indicateurs de résultats associés au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sont toujours en cours. Les indicateurs ci-après sont donnés à titre indicatif et provisoire et pourront être modifiés à l'issue de ces discussions.

¹⁴ Les produits définis dans le programme de pays correspondent aux interventions du PNUD. Les niveaux de référence sont établis par agrégation des résultats de toutes les interventions menées par le Programme jusqu'en 2020.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ¹⁴	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Produit 1.3 : Les fonctions essentielles de l'État et le caractère inclusif des services publics sont renforcés pendant la période d'après-crise en vue de répondre à la question des personnes déplacées de manière cohérente et durable</p>				
<p>Indicateur 1.3.1 Nombre d'institutions renforcées de manière à améliorer la prestation de services aux populations déplacées et aux communautés d'accueil</p>				
<p>Niveau de référence : 15</p>				
<p>Niveau cible : 32</p>				
<p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets et rapports à l'intention des donateurs</p>				
<p>Produit 1.4 : Des possibilités d'emploi à long terme sont créées au profit des populations déplacées et des communautés d'accueil</p>				
<p>Indicateur 1.4.1 Nombre de mesures visant à faire augmenter la capacité d'absorption des entreprises, de sorte que les populations déplacées puissent accéder à l'emploi</p>				
<p>Niveau de référence : 15</p>				
<p>Niveau cible : 20</p>				
<p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets et rapports à l'intention des donateurs</p>				
<p>Priorité ou objectif du pays : axe 2 du 11^e plan national de développement (Production et productivité compétitives), objectifs de développement durable n^{os} 2, 5, 8, 9, 10, 12, 13 et 17</p>				
<p>Réalisation 2.1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : À l'horizon 2025, les institutions publiques et le secteur privé contribuent à rendre le développement industriel et agricole plus inclusif, plus durable et plus innovant et à créer des possibilités de travail décent pour toutes et tous, sur un pied d'égalité, en coopération avec les partenaires sociaux.</p>				
<p>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions</p>				
<p>Superficie de terrain réservée à l'agriculture biologique et à des bonnes pratiques agricoles</p>	<p>FAO et FIDA</p>	<p>Produit 2.1 : Les capacités nationales et locales sont renforcées dans l'optique de promouvoir un développement économique local inclusif</p>	<p>Présidence de la stratégie et du budget Ministère de l'industrie et des technologies Ministère de l'agriculture et des forêts</p>	<p>Ressources ordinaires : 386 000 Autres ressources : 115 848 649</p>
<p>Niveau de référence : 1 242 499 hectares Proportion : 5,4 %</p>		<p>Indicateur 2.1.1 Nombre de partenariats de développement économique local inclusif à grande échelle visant à accélérer la croissance économique durable</p>		
		<p>Niveau de référence : 43</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ¹⁴	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau cible : 1 978 000 hectares Proportion : 8,9 %</p>	<p>Institut turc de statistique (Turkstat)</p>	<p>Niveau cible : 72 Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets Produit 2.2 : Des solutions relatives aux produits de base durables et aux chaînes de valeur inclusives sont appliquées à plus grande échelle Indicateur 2.2.1 Nombre d'entreprises et d'initiatives favorisant des modèles d'activité inclusifs Niveau de référence : 18 Niveau cible : 93 Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets Indicateur 2.2.2 Nombre d'entreprises et d'initiatives favorisant les chaînes de valeur durable et un développement résilient face aux changements climatiques Niveau de référence : 12 Niveau cible : 38 Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets Produit 2.3 : Les capacités exploitées pour mieux faire connaître et faire tomber les obstacles structurels qui freinent l'émancipation économique des femmes sont renforcées Indicateur 2.3.1 Nombre de partenariats axés sur la sensibilisation visant à lever les obstacles qui freinent l'émancipation économique des femmes Niveau de référence : 11 Niveau cible : 26 Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets Produit 2.4 : Les groupes désavantagés, particulièrement les pauvres en milieu rural, les femmes et les jeunes, accèdent à des actifs financiers et non financiers et à des programmes d'acquisition de compétences qui leur permettent d'obtenir des moyens de subsistance et des emplois</p>	<p>Ministère de la culture et du tourisme Ministère de l'énergie et des ressources naturelles Administration régionale de développement de l'Anatolie du Sud-Est Administrations régionales de développement Délégation de l'Union européenne en Turquie Ministère de la famille, du travail et des services sociaux Chambres de commerce Organisation de développement des petites et moyennes entreprises (KOSGEB) Associations du secteur privé et du secteur industriel (TUSIAD, TURKONFED) Laboratoires d'idées Universités Autorités locales Centres d'enseignement public Organisations non gouvernementales</p>	
<p>Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de haute et moyenne-haute technologie</p>				
<p>Niveau de référence : 32,1 % Niveau cible : 38 %</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ¹⁴	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 2.4.1 Nombre et proportion, ventilés par sexe, de personnes ayant accès à des actifs financiers et non financiers</p> <p>Niveau de référence : 6 500</p> <p>Niveau cible : 19 800 (dont au moins 40 % de femmes)</p> <p>Source des données : évaluation indépendante conduite par le FIDA et rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p>Indicateur 2.4.2 Nombre de personnes bénéficiant de programmes d'acquisition de compétences et de possibilités d'emplois, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence : 2 127 082</p> <p>Niveau cible : 2 136 047 (dont au moins 40 % de femmes)</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets</p>		

Priorité ou objectif du pays : axe 4 du 11^e plan national de développement (Villes vivables, environnement durable), objectifs de développement durable n^{os} 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15

Réalisation 3.1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : À l'horizon 2025, toutes les parties concernées auront pris des mesures pour accélérer l'action climatique, favoriser une production et une consommation responsables, améliorer la gestion des risques et des menaces auxquelles les personnes sont exposées et assurer la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans les écosystèmes urbains et ceux de l'arrière-pays.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Proportion de déchets solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets solides générés	Turkstat	<p>Produit 3.1 : Des outils et dispositifs de planification et d'évaluation fondés sur des données factuelles sont utilisés pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, afin de limiter les effets des catastrophes naturelles</p> <p>Indicateur 3.1.1 Nombre d'instruments et de dispositifs réglementaires et techniques utilisés à l'appui de la gestion des catastrophes</p> <p>Niveau de référence : aucun instrument réglementaire, trois instruments techniques utilisés dans le secteur privé</p> <p>Niveau cible : un instrument réglementaire, cinq instruments techniques</p> <p>Source des données : initiative Connecting Business et plateforme Business for Goals</p>	<p>Ministère de l'environnement et de l'urbanisation</p> <p>Ministère de l'agriculture et des forêts</p> <p>Ministère de l'industrie et des technologies</p> <p>Ministère des finances</p> <p>Autorité turque de gestion des catastrophes et des crises</p> <p>Ministère des affaires étrangères</p> <p>Secteur privé</p> <p>Délégation de l'Union européenne en Turquie</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial</p>	<p>Ressources ordinaires : 386 000</p> <p>Autres ressources : 22 838 662</p>
Niveau de référence : 78,6 %				
Niveau cible : 91,87 %				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ¹⁴	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie</p> <p>Niveau de référence : 7,5 %</p> <p>Niveau cible : 8,3 %</p>		<p>Indicateur 3.1.2 Nombre de plans de développement et d'investissement fondés sur des données qui englobent des solutions favorisant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets</p> <p>Niveau de référence : 12 plans concernant des villes et leurs banlieues, 1 stratégie nationale</p> <p>Niveau cible : 26 plans établis à l'échelle du pays, d'un secteur ou d'une ville</p> <p>Source des données : normes et principes directeurs du Ministère de l'environnement et de l'urbanisme</p>		
<p>Volume de déchets dangereux générés par habitant (hors déchets minéraux principaux)</p> <p>Niveau de référence : 36 %</p> <p>Niveau cible : 30 %</p>		<p>Produit 3.2 : Des solutions intégrées sont appliquées à plus grande échelle pour faciliter la gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Indicateur 3.2.1 Nombre de solutions tenant compte des questions de genre appliquées pour garantir la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'accès équitable à ces éléments :</p> <p>a) Cadre politique :</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 1</p> <p>Source des données : Ministère de l'agriculture et des forêts et Journal officiel</p> <p>b) Cadre institutionnel :</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Source des données : Ministère de l'agriculture et des forêts et Journal officiel</p> <p>c) Cadre de financement :</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 1</p> <p>Source des données : Ministère de l'agriculture et des forêts et Journal officiel</p> <p>d) Démonstration</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 1</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ¹⁴	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p>Indicateur 3.2.2 Volume de ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des avantages issus de leur exploitation</p> <p>a) Superficie de zones marines dans lesquelles la gestion des espèces exotiques envahissantes a été améliorée et la résilience de l'écosystème renforcée</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 94 800</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets et Ministère de l'agriculture et des forêts</p> <p>b) Superficie de terrain placée sous un régime de gestion durable des terres</p> <p>Niveau de référence : 638 923 hectares</p> <p>Niveau cible : 652 173 hectares</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets et base de données du Ministère de l'agriculture et des forêts</p> <p>Produit 3.3 : Élaboration, financement et application à grande échelle de solutions visant à accroître l'efficacité énergétique et à encourager le passage à une énergie propre et à un développement sans carbone</p> <p>Indicateur 3.3.1 Nombre de projets conçus par le PNUD en vue de l'établissement de cadres réglementaires relatifs aux bâtiments en bois à faible coût et économes en énergie</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Source des données : normes et principes directeurs du Ministère de l'environnement et de l'urbanisme</p> <p>Indicateur 3.3.2 Nombre de mesures prises pour opérer une transition énergétique à grande échelle :</p> <p>a) Augmentation de la puissance installée du parc de production d'électricité tirée de sources d'énergie propres et renouvelables</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ¹⁴	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence : 0,2 mégawatt</p> <p>Niveau cible : 30 mégawatts de capacités de production à partir d'énergies renouvelables</p> <p>Source des données : base de données du Ministère de l'agriculture et des forêts</p> <p>b) Nombre de mécanismes de financement à grande échelle ou de dispositifs de financement innovants visant à promouvoir l'efficacité énergétique et l'énergie propre</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : deux mécanismes de financement et deux dispositifs innovants</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p>c) Réduction du volume d'émissions de gaz à effet de serre grâce à plus d'efficacité énergétique</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 3 092 000</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p>Produit 3.4 : Les déchets, notamment chimiques, sont évités, gérés et éliminés de manière écologiquement rationnelle dans les environnements urbains, y compris dans les contextes de crise</p> <p>3.4.1 Nombre d'interventions visant à renforcer les fonctions de base des autorités publiques locales dans le domaine de la gestion des déchets</p> <p>Niveau de référence : 8</p> <p>Niveau cible : 16</p> <p>Source des données : plans stratégiques des municipalités, rapports sur l'état d'avancement des projets et rapports à l'intention des donateurs</p> <p>Indicateur 3.4.2 Nombre de personnes bénéficiant d'un accès à des infrastructures urbaines de base grâce à l'intervention du PNUD, ventilé par groupes cibles</p> <p>Niveau de référence : 307 000</p> <p>Niveau cible : 507 000 (dont 50 % d'hommes et 50 % de femmes, y compris 15 % de Syriennes et Syriens)</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)¹⁴</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p>Indicateur 3.4.3 Volume de produits chimiques et de déchets dangereux traités et éliminés de manière écologiquement rationnelle</p> <p>a) Déchets chimiques :</p> <p>Niveau de référence : 2 762 tonnes</p> <p>Niveau cible : 3 612 tonnes</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p>b) Déchets solides :</p> <p>Niveau de référence : 265 000 tonnes</p> <p>Niveau cible : 885 000 tonnes</p> <p>Source des données : rapports du Ministère de l'environnement et de l'urbanisme, étude d'impact sur l'environnement, rapports à l'intention des donateurs et rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p>Produit 3.5 : Des coalitions efficaces sont forgées en vue de relever les défis environnementaux et de partager les risques liés aux changements climatiques</p> <p>Indicateur 3.5.1 Augmentation du volume (combiné) de déchets non produits, réutilisés ou recyclés grâce aux interventions du PNUD dans le domaine de la gestion des déchets</p> <p>Niveau de référence : 47 250 tonnes</p> <p>Niveau cible : 131 250 tonnes</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p>Indicateur 3.5.2 Nombres d'initiatives visant à sensibiliser le public aux questions environnementales et à l'encourager à se mobiliser à cet égard</p> <p>Niveau de référence : 18</p> <p>Niveau cible : 132</p> <p>Source des données : rapports à l'intention des donateurs et rapports sur l'état d'avancement des projets</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ¹⁴	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Priorité ou objectif du pays : axe 5 du 11 ^e plan national de développement (État de droit, démocratisation et bonne gouvernance), objectifs de développement durable n ^{os} 5, 10, 16 et 17				
Réalisation 4.1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : À l'horizon 2025, les systèmes de gouvernance sont plus transparents, responsables, inclusifs et fondés sur les droits et font davantage intervenir la société civile et la qualité des services judiciaires sera améliorée				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable				
Proportion d'indicateurs de développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle Niveau de référence : 43 % Niveau cible : 50 %	Examen national volontaire de la Turquie	Produit 4.1 : Processus législatifs et décisionnels soutenus aux niveaux national et local pour favoriser la participation, la transparence et l'application du principe de responsabilité Indicateur 4.1.1 Nombre de projets conçus par le PNUD en vue de l'établissement de cadres législatifs et réglementaires visant à donner à la société civile les moyens d'intervenir dans la sphère publique et de contribuer au développement durable Niveau de référence : 0 Niveau cible : 9 Source des données : archives de la Grande Assemblée nationale de Turquie, Journal officiel, Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice	Présidence de la stratégie et du budget Ministère de la justice Ministère de l'environnement et de l'urbanisme Grande Assemblée nationale de Turquie Conseil des juges et des procureurs Académie de justice Bureau du médiateur Institution nationale des droits de la personne et de l'égalité Ministère des affaires étrangères Ministère de la famille, du travail et des services sociaux Ministère de la défense nationale Forces armées turques Union des municipalités turques Administrations locales Union des associations du barreau turc Organisations non gouvernementales Universités	Ressources ordinaires : 386 000 Autres ressources : 53 363 813
Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1	Cadre de suivi de l'institution nationale des droits de la personne et de l'égalité établi par le PNUD	Indicateur 4.1.2 Nombre de partenaires de la société civile auxquels les activités conjointes ont permis de participer à la formulation de politiques Niveau de référence : 78 Niveau cible : 104 Source des données : Ministère de l'intérieur, Union des municipalités turques, équipes spéciales chargées de la participation de la société civile		
Proportion de la population carcérale en instance de jugement Niveau de référence : 21 % Niveau cible : 14 %	Turkstat	Indicateur 4.1.3 Nombre de dispositifs visant à renforcer les systèmes d'intégrité aux niveaux national et local Niveau de référence : 2 Niveau cible : 23 Source des données : archives de l'Union des municipalités turques, plans d'action relatifs à l'intégrité, PNUD et sources de la Cour de cassation		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ¹⁴	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Produit 4.2 : Les capacités et les fonctions du système judiciaire, de l'Institution nationale des droits de la personne et de l'égalité et du Bureau du Médiateur sont renforcées en vue d'améliorer l'accès à la justice et de lutter contre la discrimination, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes marginalisés</p> <p>Indicateur 4.2.1 Nombre d'institutions renforcées conformément aux principes internationaux Niveau de référence : 1 Niveau cible : 2 Source des données : cadre de suivi de l'Institution nationale des droits de la personne et de l'égalité, contributions présentées aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme</p> <p>Indicateur 4.2.2 Nombre de femmes ayant accès à la justice Niveau de référence : 18 234 Niveau cible : 23 234 Source des données : base de données des associations du barreau</p> <p>Indicateur 4.2.3 Nombre de cadres législatifs et réglementaires adoptés avec l'aide du PNUD en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des services judiciaires Niveau de référence : 4 Niveau cible : 7 Source des données : archives de l'Union des associations du barreau turc, Ministère de la justice, sources de la Cour de cassation</p> <p>Produit 4.3 : Les capacités mises au service de la gestion intégrée des frontières et de la réforme du secteur de la sécurité sont renforcées pour que ces activités soient menées en pleine conformité avec les normes internationales</p> <p>Indicateur 4.3.1 Superficie de terrain dépollué dans le cadre des activités d'élimination des mines antipersonnel dans les zones frontalières de la Turquie</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)¹⁴</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Niveau de référence : 24 millions de mètres carrés</p> <p>Niveau cible : 45 millions de mètres carrés</p> <p>Sources des données : certificats et rapports d'études non techniques</p> <p>Indicateur 4.3.2 Nombre de cadres législatifs et réglementaires adoptés avec l'aide du PNUD en vue de promouvoir la fourniture de services de sécurité efficaces et efficaces</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 7</p> <p>Source des données : archives du Parlement, circulaires du Ministère de l'intérieur, Journal officiel</p> <p>Produit 4.4 : Les capacités des institutions sont consolidées en vue du renforcement des droits des femmes et des politiques y relatives, notamment au niveau local</p> <p>Indicateur 4.4.1 Nombre de cadres et dispositifs législatifs et réglementaires tenant compte des questions de genre adoptés avec l'assistance du PNUD</p> <p>Niveau de référence : 7</p> <p>Niveau cible : 10</p> <p>Source des données : archives du Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice, Ministère de la famille, du travail et des services sociaux, Union des associations du barreau turc, associations du barreau</p> <p>Produit 4.5 : Les capacités des acteurs locaux et nationaux sont développées en vue de renforcer la coordination, le financement et l'analyse des progrès effectués vers la réalisation des objectifs de développement durable</p> <p>Indicateur 4.5.1 Nombre de nouveaux dispositifs de collecte et d'analyse des données fournissant des données permettant suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Niveau cible : 13</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) ¹⁴	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets et rapports des organismes publics concernés (Turkstat, Présidence de la stratégie et du budget, etc.)</p> <p>Indicateur 4.5.2 Nombre de dispositifs de financement innovants au service de la réalisation des objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Source des données : rapports sur l'état d'avancement des projets et rapports des organismes publics concernés (Turkstat, Présidence de la stratégie et du budget, etc.)</p> <p>Produit 4.6 : L'exploitation des technologies numériques et de la gouvernance en ligne à l'appui de l'amélioration des services publics et d'autres fonctions de l'État est facilitée</p> <p>Indicateur 4.6.1 Nombre de projets conçus par le PNUD en vue de l'établissement de cadres visant à exploiter les technologies numériques et la gouvernance en ligne à l'appui de la fourniture et du suivi de services</p> <p>Niveau de référence : 2 (déjà en place)</p> <p>Niveau cible : 4 (dont des versions améliorées des projets existants)</p> <p>Source des données : sources du Ministère des affaires étrangères, Google Analytics et Bureau de la Présidence de la transformation numérique</p> <p>Indicateur 4.6.2 Nombre de systèmes et cadres adoptés en vue de renforcer l'efficacité et la responsabilité effective dans le secteur public</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Source des données : rapports du Ministère de l'environnement et de l'urbanisme</p>		